

Procès Verbaux

MUNICIPALITÉ DE SAINT-VALÈRE
02, RUE DU PARC, SAINT-VALÈRE (QUÉBEC) G0P 1M0

PROCÈS VERBAL Séance du conseil municipal

Province de Québec
Municipalité de Saint-Valère
Lundi le 18 décembre 2006

Procès-verbal de la réunion extraordinaire du Conseil municipal, convoquée par écrit et affiché aux endroits prévus, tenu lundi le 18 décembre 2006 à la salle municipale, de 20h00 à 20h05.

Sont présents: Messieurs Réal Boissonneault
Louis Hébert
Jean Landry

Sont absents : Madame Aline Grandmont
Messieurs Claude Bourassa
André Normand

La séance est ouverte à 20h00 par la mairesse Madame Thérèse Domingue qui est la présidente de l'assemblée. Monsieur Jocelyn Jutras, directeur général et secrétaire-trésorier agit comme secrétaire de la réunion.

283-2006 Lecture et adoption de l'ordre du jour.

Il est proposé par Jean Landry et appuyé par Réal Boissonneault que L'ordre du jour est adopté.

À SAVOIR :

1. Ouverture de la séance;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption des prévisions budgétaires 2007;
4. Avis motion règlement 274-2006 pour les taux de taxes 2007 (foncière, voirie, SP, emprunt, ordure et récupération 2007);
5. Avis motion règlement 275-2006 pour intermunicipalisation 2007;

6. Clôture de la séance.

284-2006 Adoption des prévisions budgétaires 2007.

Il est proposé par Jean Landry appuyé par Louis Hébert que le Conseil adopte les prévisions budgétaires pour l'année 2007 au montant de 1 112 446,00 \$.

285-2006 Avis motion pour règlement taxe 2007 # 274-2006.

Monsieur Réal Boissonneault conseiller, donne AVIS DE MOTION qu'à une séance subséquente tenue à un jour ultérieure, conformément à l'article 445 du Code municipal, sera présenté pour l'adoption, avec dispense de lecture, règlement no 274-2006 pour fixer les taux de taxes foncières, sécurité publique, voirie, règlement d'emprunt et taxe d'ordure et récupération pour l'année 2007. Une copie du projet du règlement a été déposée au Conseil. Le Conseil procédera s'il y lieu.

286-2006 Avis motion pour règlement no 275-2006, intermunicipalisation des loisirs 2007.

Monsieur Jean Landry conseiller, donne AVIS DE MOTION qu'à une séance subséquente tenue à un jour ultérieure, conformément à l'article 445 du Code municipal, sera présenté pour l'adoption, avec dispense de lecture, le règlement no 275-2006 pour fixer le taux de taxe de l'intermunicipalisation des loisirs 2007. Une copie du projet du règlement a été déposée au Conseil. Le Conseil procédera s'il y a lieu